

## Pour de fausses atestations

Par maltete old, le 07/06/2007 à 08:42

BOJOURS MA FILLE SE SEPAE DE SON AMIE ELLE A TOUJOR EU SA PETITE FILE AVEC AGEE DE 18 MOIS LE PERE L AYANT PRIS POUR UN WEKEN NE VE PLUS LA RENDRE A SA MAMAN DONC AI JUGEMENT ES EN COUR NOUS SOMMES PRETS AVEC TOUTES LES PERSONNES QUI ONT FAIT DE ATESTATIONS DE NOTRE COTER A TEMOIGNER, MAIS SURTOUT COMMENT FAIRE POUR TOUS CEUX QUI ONT DE FAUSSES ATESTTIONS PEUT ON LES FAIR TEMOIGNER CAR MA FILLE E VI PLUS SANS SA FILLE SURTOUT QUE LE PERE DE LA PETITE AI RESIDIVISTE CONDANNER A 6 MOIS DE PRISON POUR AVOIR FRAPER ET ESSAYER D ETRANGLER MA FILLE MOI JE SUIS UNE MAMIE EN DETRESSE QUI ESPER QUE MA FILLE RETROUVE SA FILLE ET QU ELLE SONT MES DROIT POUR UN DROIT EVENTUELLE JE ME RACROCHE A TOUT MERCI DE REPONDRE NOUS SOMMES TRES MAL